

UNE JOURNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU POISSON ?

AVENIR DE NOTRE MODÈLE SOCIAL, DROITS ET LIBERTÉS ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE.

La veille de ce mercredi 1er avril 2026, s'est déroulée une séance plénière de la Commission Supérieure Nationale du Personnel (CSNP).

Dès l'ouverture, la FNME-CGT a fait une déclaration liminaire pour interpeller les employeurs sur plusieurs situations et alerter sur des enjeux qui engagent l'avenir de l'ensemble des salariés des Industries Électriques et Gazières (Voir déclaration en annexe).

Trois points fondamentaux ont été portés avec force :

- **L'avenir de notre modèle social** – acquis de toutes les luttes, il doit être défendu et consolidé, non rogné comme la remise en cause de la CNIEG, le projet de nouvelle grille, le minimum de pension,
- **Les droits et libertés des salariés** – garantir à chaque agent les droits et protections, sans exception, ni discrimination !
- **Le fonctionnement des commissions de la CSNP** – Transparence, respect des textes statutaire et équité de traitement...

La délégation FNME-CGT a **proposé et fait voter une délibération** portant sur la nomination de Présidents au sein des sous-commission « Article 28 » et « Services Civils ». Cette proposition, fondée sur les textes statutaires en vigueur, a recueilli l'unanimité des organisations syndicales mais l'abstention de la totalité des employeurs.

Chose inédite : La nouvelle Présidente a apposé sa voix prépondérante sur une abstention...

On pourrait croire à un poisson d'avril quand on sait que cette délibération n'est d'autre que la demande de mise en application du règlement intérieur que les employeurs ont eux même validé...

En définitive, c'est plus triste que cela. Les employeurs membres de la CSNP ne sont que des individus, des figurants, voire des "PNJ", qui doivent faire valider au préalable toute prise de position. Ils n'ont aucune latitude et ne peuvent réfléchir et se positionner par eux mêmes. Il est bien triste et sans saveur le rôle d'un manager en CSNP...

En revanche et après plusieurs mois d'insistance de notre part, leurs employeurs, leurs mandats ont enfin **validé notre posture** et reconnu que **les agents d'entreprises qui ne sont pas dotés de CSP ont les mêmes droits de recours que les autres**. Cette bataille sur l'équité de traitement est une fois de plus à mettre à l'actif de la FNME-CGT.

LA DÉLÉGATION FNME-CGT N'AURA DE CESSÉ DE DÉFENDRE NOS DROITS MÊME SI PARFOIS LE COMBAT PREND DU TEMPS